

Absorption de Generali Investments France (Generali Finances) et de Generali France Immobilier, un projet dangereux et contestable

La Direction a présenté deux projets :

- absorption de Generali Investments France (Generali Finances) par Generali Investments Italy
- absorption de Generali France Immobilier par Generali Real Estate & Infrastructure.

Le projet, tel qu'il est présenté, n'a pratiquement aucun impact sur l'organisation et les missions de Generali Finances et de Generali Immobilier, Il ne s'agit, pour l'essentiel, que d'un transfert d'actif.

S'agit-il de transférer tous les actifs vers l'Italie et faire de la France un centre de coûts ?

S'agit-il de se prémunir contre un risque d'OPA ?

En effet, il y a un tel effondrement de la valeur des actions que la capitalisation boursière des grands groupes est devenue tellement faible qu'ils sont tous susceptibles d'être des proies pour les fonds américains.

On peut d'ailleurs se demander si les agences de notation n'agissent pas justement pour permettre de telles OPA ? Ajoutons que si les actions baissent, les dividendes eux sont maintenus !

Une expertise économique a été décidée

Nous y verrons plus clair après expertise. Cette expertise a été décidée lors de la séance du 23 septembre du CCE. La commission économique du CCE sera réunie pour une première fois début octobre, avec notre syndicat FO. Nous y serons bien sûr très présents.

Mais une expertise juridique est également nécessaire

D'ores et déjà ce qui nous inquiète le plus c'est l'analyse des conséquences sociales telles qu'elle est faite par la Direction.

Nous sommes au sein d'une unité économique et sociale (UES) qui a été fondée en juin 1999 dans un accord que notre syndicat FO a obtenu après une très longue négociation. Nous avons également obtenu une actualisation de cet accord en 2006 après une longue bataille juridique gagnée par FO contre la volonté de Generali d'en faire un outil de mobilité contraire aux intérêts des salariés.

Une unité économique et sociale (UES) permet de réunir plusieurs entreprises distinctes, dans l'intérêt des salariés qui bénéficient des mêmes accords collectifs et disposent du même Comité d'entreprise ou du même comité central d'entreprise (CCE).

L'UES Generali France Assurances comprend un nombre important de sociétés comme Generali Vie, Generali IARD et Generali Finances et Generali Immobilier. Elle permet de négocier des droits collectifs valables pour tous les salariés. Elle crée une dimension sociale que la Direction de Generali et en premier lieu Claude Tendil n'ont cessé de vanter.

Alors pourquoi vouloir aujourd'hui sortir Generali Finances et Generali Immobilier de l'UES ?

Parce qu'elles deviendront des succursales d'une société de droit Italien ? Certainement pas. En droit français toute succursale d'une société étrangère doit appliquer le droit français et est vue, selon le droit du travail, comme une entreprise distincte qui peut, au même titre qu'une société, être intégrée dans une UES.

Risque de démembrement de Generali France ?

Alors pourquoi ? Dans la position de la Direction il y a peut-être la préparation d'un éventuel démembrement de Generali France, ce qui serait très dangereux.

En tout cas, les employeurs ne peuvent prendre une décision unilatérale. Nous réclamons une négociation pour actualiser le périmètre de l'UES en intégrant les deux succursales qui seront créées.

Face à la position de la Direction, nous avons proposé au CCE une consultation juridique.

Nous n'avons pas encore été suivis mais nous reviendrons sur cette question.

Maintien de Generali France Immobilier et de Generali Investments France au sein de l'UES !

Pour nous contacter

Permanence à Saint-Denis :

**Tous les mardis de 13 heures à 14 heures au local FO du Jade
(RDC par la rue des Fruitières vers l'espace bien être).**

Permanence à Haussmann :

Jeudi 6 octobre de 12 heures à 14 heures au local FO au 3^{ème} sous-sol.

Par téléphone : 06 78 87 81 79

Par mail : fogenerali@yahoo.fr

Et toujours nos sites <http://fogenerali.unblog.fr> et <http://foassurances.unblog.fr>



Demande d'adhésion à *Force Ouvrière*

Nom, Prénom :

Adresse : Téléphone :

Téléphone :